

Paris, le 17 mai 2022

## Lettre aux actionnaires de la SICAV Stratégie Rendement

FR0000016172 : part P  
FR0013510286 : part I  
FR0013510294 : part C  
FR0013510302 : part R

### Objet : Prise en compte de critères extra-financiers dans le process de gestion

Madame, Monsieur,

Vous détenez des actions de la SICAV Stratégie Rendement et nous vous remercions de votre confiance.

#### 1. Quels changements vont intervenir sur votre SICAV ?

Nous envisageons de modifier la stratégie d'investissement de votre SICAV afin de pouvoir vous proposer une gestion socialement responsable : fort de notre expertise ISR sur notre gamme de gestion active investie sur des actions de grande et moyenne capitalisation, nous souhaitons étendre cette démarche à la gestion obligataire..

Pour ce faire, nous apportons les modifications suivantes à la gestion de votre SICAV :

- La stratégie d'investissement est complétée de l'approche extra-financière mise en place au sein de votre SICAV. Cette approche précise :
  - o Le référentiel ESG et la méthodologie basée sur ce référentiel
  - o Le process de gestion ISR avec une exposition de votre SICAV à hauteur minimum de 90% en titres d'émetteurs notés, après élimination de minimum 20% des émissions les moins bien notées de l'univers d'investissement.
  - o Les limites méthodologiques
  - o Les indicateurs d'impacts extra-financiers suivis
  - o La labellisation de l'OPC : à date la SICAV n'est pas labellisé par le *Label ISR*
- Le risque de durabilité est précisé
- Votre SICAV sera renommée en Stratégie Rendement Responsable (auparavant Stratégie Rendement)

20 rue de la Baume  
CS 10020  
75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00  
Télécopieur : 01 55 31 24 69  
[www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

## 2. Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Les modifications entreront en vigueur le 24 mai 2022

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 23 mai 2022.**

## 3. Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON  
Augmentation du profil de risque : NON  
Augmentation potentielle des frais : OUI  
Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : NON SIGNIFICATIF



Si l'ampleur de la modification sur le profil de rendement / risque est peu significative, elle entraîne néanmoins pour l'OPC une augmentation des frais : des frais de recherche sont facturés à l'OPC. A date, ces frais sont évalués à max 5 bp de l'OPC.

## 4. Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Néant

## 5. Quelles sont les principales différences entre le SICAV dont vous détenez des parts actuellement et le futur SICAV ?

Le tableau ci-dessous reprend le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non	Oui
		<p>Référentiel ESG - Méthodologie basée sur les notations MSCI ESG-Ratings</p> <p>La méthodologie de notation de MSCI ESG associe risques et opportunités extra-financiers selon la logique suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Définition d'Enjeux ESG Matériels (définis et pondérés par industries, parmi une liste de 37 enjeux)</li> <li>→ Pour chaque enjeu définis, calcul d'une note à partir de l'exposition de l'entreprise au risque ou à l'opportunité et sa capacité à gérer cette exposition</li> <li>→ Les controverses sont prises en compte dans la notation</li> <li>→ Les notations sont « Best-in-Class » (c'est-à-dire qu'elles sont normalisées par industrie)</li> </ul>

APICIL AM - 20, rue de la Baume 75008 Paris

Société Anonyme au capital de 8 058 100 euros. 343 104 949 R.C.S. Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 98-38

		<p><b>Processus et politique de gestion SPA</b></p> <p>L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient en amont de la construction de portefeuille, au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'objectif recherché est par l'application du processus d'exclusion de réduire l'univers d'investissement de 20%.</p> <p>Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à notre approche systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• → Ne pouvant pas représenter plus de 10% de la poche obligataire</li> <li>• → Doivent sortir de nos portefeuilles si un critère de notation ESG n'est pas rempli pendant plus de 3 mois</li> </ul> <p>Sur la base de la méthodologie MSCI ESG par le risque, l'approche ISR d'Apicil-AM intègre une notation qui vise à ne conserver au sein de l'univers d'investissement que 80% des sociétés les mieux notées selon la notation MSCI nommée « ESG score » et correspondant à la note de synthèse « Best in class » de MSCI.</p> <p>L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau.</p> <p>Par ailleurs, la prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque.</p> <p>Sur la base des données transmises par les émetteurs à MSCI-ESG, la gestion met en place un processus qui vise à filtrer l'univers d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• → Des émetteurs <b>corporates</b> répondant aux exclusions normatives suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o → Sociétés non conformes au Global Compact</li> <li>o → Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo</li> <li>o → Sociétés ayant des liens avec les armes controversées</li> </ul> <p>* Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.</p> </li> <li>• → Des émetteurs souverains répondant aux exclusions normatives suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o → Pays n'agissant pas suffisamment activement pour lutter contre l'esclavage et figurant selon l'association Walk-Free</li> </ul> </li> <li>• → Des émetteurs <b>corporates</b> répondant aux exclusions sectorielles suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o → Divertissement pour adultes (&gt; 25% du Chiffre d'Affaires)</li> <li>o → Jeu d'argent (&gt; 25% du Chiffre d'Affaires)</li> <li>o → Tabac (&gt; 25% du Chiffre d'Affaires)</li> <li>o → Production d'énergie thermique au charbon (&gt; 10% du Chiffre d'Affaires)</li> <li>o → Exclusion des émetteurs disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 10 GW de production</li> <li>o → Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an</li> <li>o → Investissant dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales)</li> <li>o → Entreprises dont leurs revenus proviennent de l'huile de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux (&gt; 10% du Chiffre d'affaires)</li> </ul> </li> </ul>
--	--	---

		<p><b>Limites méthodologiques</b></p> <p>Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie ESG de MSCI et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OFC sont donc celles auxquelles MSCI est confronté dans le développement de son modèle de notation ESG. Ces limites sont de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de données ou données incomplètes de la part des entreprises notées (par exemple celles relatives à leur capacité à gérer leurs risques ESG) : cette difficulté est atténuée par MSCI par l'utilisation de sources de données alternatives externes à l'entreprise pour alimenter son modèle de notation.</li> <li>• Quantité et qualité des données ESG à traiter par MSCI (flux d'information importants en continu à intégrer dans le modèle MSCI) : cette difficulté est atténuée chez MSCI par l'utilisation de l'intelligence artificielle et par le fait qu'un nombre important d'analyses travaillent à transformer les données brutes en données pertinentes.</li> <li>• Identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG traités en amont des modèles de MSCI pour chaque secteur (et parfois pour chaque entreprise). MSCI utilise une approche quantitative validée par les experts sectoriels et les commentaires des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur donné. Par conséquent, il existe un risque que la société de gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur.</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impacts</b></p> <p>La société de gestion mettra en place un suivi de l'impact extra-financier de ses décisions d'investissements. Ces indicateurs d'impacts seront les suivants :</p> <p><b>Environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (tonne CO<sub>2</sub>-eq).</li> <li>• Intensité carbone sur le scope 1 et 2 (émissions CO<sub>2</sub>/CA).</li> </ul> <p><b>Social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail.</li> </ul> <p><b>Gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'indépendance du Conseil.</li> </ul> <p><b>Droit de l'homme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Main d'œuvre représentée par des conventions collectives.</li> </ul> <p><b>Labellisation</b></p> <p>L'OFC Stratégie Rendement Responsable ne bénéficie pas du Label ISR.</p>
--	--	--

Informations pratiques		
Dénomination	Stratégie Rendement	Stratégie Rendement Responsables

Les modifications ci-dessus ne sont pas soumises à l'agrément de l'AMF.

## 6. Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus de la SICAV sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion APICIL Asset Management au 20 rue de la Baume, 75008 Paris et sont disponibles sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Nous vous rappelons la

nécessité et l'importance de prendre connaissance du DICI.



20 rue de la Baume  
CS 10020  
75 383 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 01 55 31 24 00  
Télécopieur : 01 55 31 24 69  
[www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

Nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel, qui se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Enfin, nous vous invitons à consulter le site internet et la page de votre SICAV reprenant les différents reportings et rapports en ligne : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-SICAV/>.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. Tribolet", is written over the printed name.

Nathalie TRIBOLET  
Directeur Général Délégué

